Bulletin d'inscription

*Cabinet PHYSIOFIRM – 2024 (à nous retourner par **mail :** m.noslen@praelium-groupe.com)*

PHYSIOFIRM
ENGAGÉS AUPRÈS DES CSE - CE et CHSCT

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : ACTIONS DE FORMATION

FORMATION DEVENIR RÉFÈRENT HARCÈLEMENT & AGISSEMENTS SEXISTES

Formation agréée auprès de la Direction Régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle PACA – Cabinet Physiofirm - Numéro déclaration Formation n° 93840304284.

Détails de la formation inter-entreprise

- **Thème de la formation choisie : DEVENIR RÉFÈRENT HARCÈLEMENT & AGISSEMENTS SEXISTES PRÉVENIR, AGIR ET LUTTER CONTRE LES AGISSEMENTS SEXISTES ET LES FAITS DE HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL**
- **Objectifs pédagogiques :**
  - Mieux connaître cette mission parmi celle du CSE
  - Comprendre la législation sociale en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
  - Assurer son rôle de référent vis-à-vis des salariés et assurer l'interface avec les autres élus et la Direction de l'entreprise
  - Alerter les parties prenantes, conseiller et orienter les salariés
- **Public visé** : Membres du CSE référent harcèlement et agissements sexistes
- **Horaires de la formation :** de 9h -16h30
- **Durée :** 1 jour
- **Dates :** vendredi 28 fevrier 2025
- **Tarif :** 450 € HT / jour / stagiaire
- **Moyens pédagogiques** : exposés, mises en situation, quizz, travail en groupe
- **Lieu de formation : en présentiel – Marseille**
- **Groupe** Minimum 6 à 10 participants maximum
- **Accessibilité** : Si difficulté d'apprentissage ou handicap, merci de contacter Mme NOSLEN Magali par téléphone au 04.90.83.71.93 ou par mail à m.noslen@praelium-groupe.com
- **Prérequis** : Formation accessible à tout élu, quelle que soit sa formation initiale
- **Modalité et délais d'accès à la formation :** Bulletin d'inscription à nous renvoyer par email
- **Convocation** : Convocation et plan des lieux, vous seront adressés dans les 10 jours précédant la formation.

Merci de bien vouloir remplir les informations ci-dessous

Entreprise :
Effectif : ..... **Secteur d'activité** :
Adresse :.....
Code Postal : ..... **Ville :** .....
Téléphone : . .....**N° SIRET** : .....
E-mail : .....**Date élections :** .....
Adresse de facturation :.....
Nom du DRH ou Resp. formation (pour les formations SSCT).....
Téléphone : .....**E-mail**.....

Conditions générales de vente

L'inscription à une formation implique l'acceptation complètement sans réserve des présentes conditions générales.

Le cabinet PHYSIOFIRM est un organisme de formation enregistré sous le n° 93840304284. Il est agréé pour la formation des élus du CSE par arrêté préfectoral de la Région PACA du 20 janvier 2022 .

Règlement par un organisme payeur désigné par le client

En cas de paiement effectué par un organisme désigné par le client, il appartient au bénéficiaire de procéder à la demande de prise en charge et de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. Le client reste en tout état de cause responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de son mandataire dont il est solidaire. En cas d'une prise en charge financière partielle par l'organisme payeur, le client sera facturé du reliquat.

Report d'une formation

Dans le cas où le nombre de participants à un stage est jugé pédagogiquement insuffisant, le prestataire se réserve le droit d'ajourner ce stage au plus tard une semaine avant la date prévue sans que le client puisse prétendre à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

Responsabilité

La responsabilité du prestataire ne pourra être mise en cause, dans le cas où des dégradations ou des dommages seraient causés à des tiers et/ou aux propriétaires des locaux mis à disposition par le prestataire, par les participants aux stages pendant la durée des sessions de formation.

Attestation de présence

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence des participants aux dates, lieux et heures prévus.

Les stagiaires sont tenus d'assister à la formation. Une feuille de présence, individuelle ou collective selon la formation suivie, devra être signée par ceux-ci à chaque séance. Toute absence devra être justifiée

Contestation

Toute inscription est soumise aux présentes conditions qui prévalent sur toute autre condition sauf dérogation formelle et expresse de notre part. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le Tribunal d'Avignon.

Données personnelles

En validant votre inscription, vous acceptez que les Informations recueillies soient enregistrées afin de vous rendre le service demandé

Cas d'empêchement

En cas d'empêchement majeur, vous avez la possibilité de vous faire remplacer par un collègue.

Toute annulation doit être faite par écrit au moins 15 jours ouvrés avant le début du stage. En cas d'annulation parvenue entre 10 et 15 jours ouvrés avant le début du stage, les frais d'annulation s'élèvent à 50 % du montant de la facture. Moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage, nous conservons 100 % du montant de la facture. Toute demande de report est considérée comme une annulation.

Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

L'organisme facturera directement au client les sommes qu'il aura engagées pour la réalisation de la- dite action.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata de leur valeur prévue au présent contrat.

Facturation et règlement Nos tarifs sont établis Hors Taxes et doivent être majorés de la TVA en vigueur. La facture est adressée au client après exécution de la formation. Dans le cas où le client souhaite faire régler cette facture par un OPCA, le client doit préciser ce souhait au moment de l'inscription et doit également effectuer les démarches nécessaires afin qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Physiofirm au moins 2 semaines avant le premier jour de la formation. En cas de non-règlement par l'OPCA, la facture devient exigible auprès du client. Les factures sont payables net et sans escompte à réception. Le règlement des factures s'effectue par virement bancaire. Toute formation entamée entraîne une facturation de la totalité de la prestation

Propriété intellectuelle Les supports de formation font l'objet de la protection prévue par le code de la propriété intellectuelle. Ainsi, toute reproduction ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces supports, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite de Physiofirm . Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.

Date : **Signature et bon pour accord :**

Bulletin d'inscription à retourner à m.noslen@praelium-groupe.com:

Demande de renseignements Tél : 04.90.83.71.93 - @mail : contact@physiofirm.com